



le Grenelle Environnement



Contributions du
Conseil régional de Bretagne



16 octobre 2007 - Brest

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Réunion de Brest

16 octobre 2007

**CONTRIBUTION DU
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**

Le gouvernement propose un « Grenelle de l'Environnement » pour faire émerger, en concertation avec les différentes composantes de la société, des mesures permettant de répondre aux défis du développement durable. L'Association des Régions de France a déjà fait part au Ministre de ses 33 propositions, qui s'appuient toutes sur trois exigences : transparence, négociation, résultats. Pour sa part, la Région Bretagne souhaite répondre à cette initiative et contribuer activement à cette mobilisation.

Au plus près des Bretonnes et des Bretons, la Région Bretagne a engagé des actions concrètes, organisées avec méthode autour de son Agenda 21.

L'Agenda 21, programme d'actions pour le 21^{ème} siècle, est un processus d'amélioration globale choisi par la Région pour mobiliser, sensibiliser largement sur le développement durable et de communiquer avec les autres collectivités, entreprises, associations, citoyens de Bretagne. L'Agenda 21 est ainsi un dispositif central, dans la mesure où il doit permettre de formaliser et de sélectionner des objectifs opérationnels à atteindre à court et moyen terme. Document prospectif et transversal, il s'agit d'un véritable tableau de bord qui pourra également bénéficier à la démarche qu'a engagée la Région Bretagne pour l'évaluation continue de ses politiques publiques.

Il est actuellement en cours de concertation, accessible à l'adresse <http://agenda21.region-bretagne.fr>.

La Région Bretagne agit avec la conviction qu'une politique volontariste de développement durable peut, à la fois, créer des emplois, renforcer les solidarités, protéger l'environnement et dynamiser la démocratie.

La Région Bretagne a des responsabilités stratégiques à travers les différents schémas régionaux élaborés ou en cours : transports et déplacements, emploi-formation, énergies, développement économique, tourisme, patrimoine naturel, innovation, pêche et aquaculture, etc. Elle assume également des réalisations très concrètes, en lien direct avec le quotidien : construction et gestion des lycées, organisation des transports ferroviaires de voyageurs, formation professionnelle, aides aux entreprises, soutien de la recherche...

En matière de développement durable, la méthode retenue par le gouvernement est une méthode ouverte, où les paroles et les actes de chacun doivent trouver toute leur place. Le présent document rassemble, sous une forme synthétique, les principaux points que la Région Bretagne souhaite faire valoir en réponse à cette démarche.

Il ne serait cependant pas acceptable que l'État se cantonne à un rôle d'écoute passive et se défasse de sa propre responsabilité. En effet, au-delà même des considérations financières, le développement durable appelle des actes juridiques, fiscaux, réglementaires que seuls les pouvoirs exécutif et législatif ont les prérogatives d'impulser en France et en Europe.

Ainsi les suites du Grenelle de l'Environnement auront notamment à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux, d'accorder leurs moyens aux ambitions partagées et de mettre en cohérence les politiques publiques.

Dans le cadre de ses compétences, la Région Bretagne souhaite assumer toute sa part dans la réponse aux enjeux fondamentaux que sont le progrès social, la production de richesses, la lutte contre le réchauffement climatique, les solidarités nationale et internationale, l'amélioration de la santé publique ou la protection de la biodiversité.

**SIX PROJETS PRIORITAIRES
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA BRETAGNE**

Le développement durable ne peut être que transversal. Des fiches thématiques, calées sur les thèmes des six groupes de travail nationaux mis en place par l'État, balaisent différentes politiques publiques régionales concernées.

Il convient d'abord de mettre l'accent sur six projets particulièrement déterminants pour le développement durable de la Bretagne, pour lesquels la Région demande instamment à l'État de prendre ses responsabilités.

1. Bretagne à Grande Vitesse (BGV)

La BGV est un projet clé du développement durable de la Bretagne.

En matière énergétique, la BGV permettra de diminuer les émissions de CO₂ de 800.000 tonnes équivalent carbone par an, soit 15 % des émissions par les transports en Bretagne.

La ligne nouvelle permettra en outre de libérer de la capacité pour le fret et pour le trafic TER voyageurs à l'est de Rennes.

La Région demande que soit prise, sans délai, la déclaration d'utilité publique sur la LGV. Par ailleurs, les financements attendus de l'État et de ses établissements publics (RFF, SNCF) pour la BGV devront être réellement au rendez-vous, au regard des contreparties apportées par la Région.

2. Établissement public foncier de Bretagne (EPF)

Dans les vingt-cinq ans qui viennent, la population française devrait augmenter de moins de 11 % tandis que la population bretonne croîtra de 14 %. Pour continuer d'améliorer le quotidien des Bretons, et pour maintenir l'attractivité de notre région, nous devons relever le défi du foncier.

En effet, on a pu constater que l'artificialisation des sols de Bretagne progressait plus rapidement que la population bretonne, et qu'elle prenait essentiellement sur les surfaces agricoles. Cette donnée n'est pas sans conséquence en Bretagne. En effet, dans notre région plus qu'ailleurs, le foncier ne représente pas seulement de l'espace disponible : c'est aussi le premier facteur de production.

Par ailleurs, les conséquences du coût du foncier se lisent également dans la ségrégation sociale à vaste échelle que nous pouvons d'ores et déjà constater en Bretagne.

La Région demande que le Ministre de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables transmette au Conseil d'État, sans délai, le projet de décret de création de l'Établissement public foncier en Bretagne, modifié après la consultation des collectivités. Elle demande également que l'État participe financièrement à sa dotation initiale.

3. Moratoire sur les OGM

Devant l'avancée des cultures génétiquement modifiées dans le monde, devant la politique ambiguë de l'Union Européenne et de la France quant à leur autorisation, la Région Bretagne exprime un questionnement lourd sur le bien fondé de telles cultures.

En effet, les promesses exprimées par les OGM sont virtuelles, mais les risques sont bien réels, sur le plan sanitaire, environnemental et économique.

En conséquence, la ligne de conduite adoptée par la Région Bretagne depuis octobre 2004 consiste à décourager des cultures de plein champ de plantes OGM, à rechercher une réduction des importations et de la commercialisation de produits OGM et à favoriser des filières agricoles de haute qualité s'abstenant d'utiliser les OGM.

La Région demande du gouvernement un moratoire strict sur les autorisations de mise en culture des semences génétiquement modifiées afin d'organiser un véritable débat citoyen, dont les conclusions devront être traduites dans un texte législatif.

4. Droit à l'expérimentation sur l'eau

La restauration de la qualité des eaux bretonnes est un enjeu d'avenir : elle concerne l'image de notre région et plus globalement le quotidien des Bretonnes et des Bretons.

La Bretagne doit être au rendez-vous des différentes directives européennes, c'est une question sanitaire, économique et environnementale.

Le dispositif actuel d'intervention dans le domaine de l'eau est trop complexe : financements croisés, responsabilités partagées donc non identifiées.

La Région réitère sa demande du droit à l'expérimentation dans le domaine de l'eau. Elle se verrait ainsi attribuer les moyens financiers et réglementaires correspondant. Ce transfert à la Région permettrait une mise en cohérence des interventions publiques.

5. Énergies marines et éoliennes

Les orientations du Plan énergie pour la Bretagne, réalisées en concertation avec l'ensemble des acteurs montrent bien le rôle que la Région peut jouer dans la prospective et les orientations d'aménagement du territoire.

La Bretagne possède de réelles capacités de développement des énergies renouvelables, terrestres, offshore ainsi que celles issues de la ressource de la biomasse. L'ensemble des formes d'énergies renouvelables doit être développées en Bretagne avec une attention particulière sur les énergies marines.

La Bretagne demande d'avoir un rôle de coordinateur dans la lutte contre le changement climatique grâce à une politique volontariste de développement des énergies renouvelables et propose à l'État de faire du territoire breton une référence à l'échelle nationale pour la recherche, le développement et l'implantation d'énergies marines.

6. Régionaliser les aides de la Politique Agricole Commune

Le poids de l'agriculture dans l'économie régionale est indiscutable, de même que le poids de l'agriculture bretonne en France et en Europe. Notre économie est donc particulièrement sensible à toute modification du contexte juridique et politique qui pourrait découler des futures négociations européennes et mondiales.

Les discussions sur les aides publiques à la production et sur l'ouverture des marchés auront des incidences fortes et directes en Bretagne. La Région Bretagne ne peut donc en être tenue à l'écart et souhaite y prendre toute sa place.

En outre, pour les années à venir, de nouveaux défis se profilent : renouvellement des générations, respect des normes environnementales et la valorisation de toute les productions vers plus de qualité et traçabilité.

La Bretagne demande une réorientation des soutiens publics afin de mieux soutenir les systèmes respectueux de l'environnement et demande la régionalisation avec mutualisation des aides de la Politique Agricole Commune.

**QUELQUES ACTIONS DEJA REALISEES PAR LA REGION BRETAGNE
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**CLASSEMENT PAR GROUPE DE TRAVAIL
DU « GRENELLE ENVIRONNEMENT »**

1. LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MAITRISER LA DEMANDE D'ENERGIE

1.1. transports et déplacements

- acquisition /modernisation du matériel roulant TER ;
- amélioration sur la liaison ferroviaire Quimper-Brest ;
- développement du fret ferroviaire sur l'axe Nord Sud ;
- nouvelle gamme tarifaire ;
- tarification solidaire pour les TER dans l'accès à certains festivals ;
- développement de l'inter modalité et des TCSP.

1.2. bâtiment et urbanisme

- soutien aux projets d'urbanisme ECO FAUR (184 communes à ce jour) ;
- eco-conditionnalité du soutien financier au logement social ;
- application de la « charte qualité environnementale » dans les lycées.

1.3. énergie et stockage du carbone

- politique de soutien à des logements sociaux énergétiquement performants ;
- plan bio-gaz ;
- soutien aux pratiques agricoles non alimentaires à vocation énergétique et dans une optique d'autonomie énergétique de l'exploitation ;
- schéma régional éolien adopté avec comme objectif 1000 MW en terrestre ;
- vote du Plan énergie en juillet 2007 ;
- création de l'Observatoire de l'énergie ;
- pérennisation des points infos énergie.

2. PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES

2.1. patrimoine naturel

- schéma du patrimoine naturel et de la biodiversité en 2007 qui se déclinera en 2008 par un plan d'action opérationnel et partenarial (le 1^{er} en France) ;
- création du GIP « Bretagne- environnement » ;
- labellisation de 2 sites « espaces remarquables de Bretagne » ayant des particularités spécifiques en faune et flore. L'objectif est 10 sites en 2010 ;
- 4200 hectares d'espaces naturels réhabilités et valorisés par la politique des Contrats nature.

2.2. ressources naturelles

- « orientations stratégiques pour un nouveau contrat pour l'eau en Bretagne » votées en 2006 ;
- soutien à la mise en place des SAGE (échelle cohérente dans la gestion de l'eau) ;
- soutien à la mise en place de périmètre de protection de captages d'eau ;
- accompagnement de la recherche et du développement de la connaissance des eaux souterraines ;
- sensibilisation et mise en œuvre de mesures innovantes d'économies d'eau.

2.3. biodiversité marine

- Soutien régional à des produits labellisés et promotion de la pêche responsable, dans une optique de maîtrise de la ressource ;
- Soutien aux démarches de connaissance et reconstitution des stocks halieutiques ;
- Convention pluriannuelle avec le Conservatoire du littoral pour améliorer la préservation du littoral par la maîtrise foncière ;
- Élaboration de PNR sur le littoral : Golfe du Morbihan et Rance-Côte-d'Emeraude ;
- Élaboration en cours de plans stratégiques des ports de commerce et de pêche ;
- Démarche « Ports propres » (assainissement, carénage...) ;
- Renforcement de la sécurité maritime (pollutions venant de la mer) :
 - participation à l'élaboration du livre blanc sur la sécurité maritime ;
 - engagement en tant que partie civile dans les procès liés aux pollutions maritimes ;
 - formations à la gestion de crises liées aux pollutions marines à l'attention des collectivités ;
 - programmes interrégionaux sur la sécurité maritime ;
- Soutien à la prévention et l'éradication des espèces invasives...

3. INSTAURER UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE LA SANTE

3.1. Qualité de l'air et déchets

- élaboration du Plan Régional pour la Qualité de l'Air avec comme objectifs :
 - surveiller et améliorer la qualité de l'air
 - développer les connaissances
 - améliorer la communication, l'information et la sensibilisation des acteurs
 - accompagner la formation professionnelle
 - soutenir la recherche
- élaboration du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux
 - améliorer la gestion et la réduction des déchets et sols pollués
 - développer l'éco-conception et l'éco-consommation

4. ADOPTER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES

- InSCRIPTION et ouverture de 5 Mesures Agri-environnementales dans le CPER :
 - maintien du système herbager ;
 - conversion à l'agriculture biologique ;
 - maintien de l'agriculture biologique ;
 - protection des races menacées ;
 - apiculture.
- Soutien à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Soutien aux investissements agro-environnementaux (diminution des phytosanitaires) ;
- Programme Lin Tradition Ouest ;
- Plan Breizh-Bocage prenant en compte les politiques régionales ;
- Saisine du Conseil scientifique régional de l'environnement sur le bocage ;
- Soutien aux taillis à très courte rotation (filière bois et assainissement) ;
- Évolution et développement du Plan Bois-Énergie avec les collectivités, agriculteurs et industries ;
- Plan Biogaz (méthanisation) ;
- Soutien aux investissements d'économie d'énergie (ex : récupérateurs de chaleur dans les exploitations laitières, cogénération en serre)
- Soutien à la filière huile végétale pure/agrocarburants dans une optique d'autonomie énergétique locale ;
- Édition d'un *Guide par Pays des produits sans OGM* en Bretagne ;
- Soutien au programme races à faible effectif porté par le Parc naturel régional d'Armorique avec le syndicat des races bretonnes ;
- Soutien à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre de la modernisation des exploitations ;
- Soutien à la formation à l'agriculture durable et biologique dans le cadre de la rénovation des exploitations dans les lycées agricoles ;
- Adhésion à l'Association de Régions Européennes des Produits d'Origine (AREPO) ;
- Soutien à la création de l'Association régionale des Produits sous signe de qualité ;
- Soutien à une filière « alimentation animale sans OGM » en Bretagne ;
- Soutien à la structuration régionale, à la professionnalisation et aux manifestations publiques des acteurs bretons du commerce équitable.

5. CONSTRUIRE UNE DEMOCRATIE ECOLOGIQUE

- Schémas régionaux issus d'une concertation large
 - Stratégie régionale Emploi-Formation ;
 - Charte des espaces côtiers ;
 - Stratégie régionale de Développement économique ;
 - Schéma régional du Patrimoine naturel et de la Biodiversité ;
 - Plan Énergie et Schéma régional éolien ;
 - Soutien à la démarche de création d'un Agenda 21 par des festivals bretons ;
 - Schéma régional du tourisme...
- Dispositifs régionaux permanents de concertation associant acteurs publics, privés, associatifs...
 - Assises régionales des Territoires ;
 - Ateliers du paysage ;
 - Rencontres annuelles sur la biodiversité et le patrimoine naturel ;
 - Comités de ligne TER ;
 - Plate-forme de concertation ABCIS (Acteurs Bretons de la Coopération Internationale et de la Solidarité) ;
 - Forum « Eau, hommes et territoires solidaires » ;
 - Assises de la pêche et de l'aquaculture ;
 - Forums sur la Gestion intégrée des zones côtières ;
 - Conférence de consensus sur la prévention du suicide ;
 - Biennale de l'égalité Femme/Homme ;
 - Organes de concertation avec le mouvement sportif breton...
- Territorialisation des politiques publiques régionales
 - 21 contrats de pays ;
 - 18 Maisons de la Formation professionnelle ;
 - 7 pays pilotes pour l'élaboration d'un projet culturel de pays ;
 - Animateurs territoriaux de santé (ATS) ;
 - Démarche intégrée Qualiparc prenant en compte tous les aspects fonctionnels des zones d'activités (accès, sécurité, déplacements, réseaux, services communs...).
- Accueil du public et relation avec les usagers
 - Démarche Accueil – Information – Orientation - Accompagnement (AIOA) des Maisons de la Formation professionnelle ;
 - Apprentissage : mise en place de médiateurs dans les CFA ;
 - Conventions de rénovation urbaine prenant en compte la participation des bénéficiaires et de la population ainsi que le développement durable.

- Développer les solidarités internationales et intégrer le développement durable dans l'action extérieure de la Région Bretagne
 - Engagement d'une coopération décentralisée avec deux régions de Madagascar sur des thématiques de développement durable: appui aux organisations de paysans, de pêcheurs et d'artisans, santé, accès à l'eau, écotourisme;
 - Réorientation des aides de la Région aux projets associatifs de solidarité internationale à partir des critères de sélection suivants: développement durable, promotion sociale et civique des femmes, dialogue interculturel.
 - Adhésion à la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable;
 - Adhésion au Réseau mondial des gouvernements régionaux pour le développement durable (NRG4SD) et organisation en Bretagne (29-31 octobre 2008) du 1er sommet mondial des régions sur le changement climatique (atténuation et adaptation).

6. PROMOUVOIR DES MODES DE DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUE FAVORABLES A L'EMPLOI ET A LA COMPETITIVITE

- Objectifs de la Stratégie régionale de développement économique : « *mettre en œuvre un modèle de développement durable* » et « *développer l'emploi au service du développement social et humain* » ;
- Pôles de compétitivité bretons (pôle mer sur les énergies marines, pôle Valorial sur la nutrition santé, pôle images et réseaux sur la promotion des usages du TIC...);
- Soutien régional du développement de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (plus de 100 M€ dans le Contrats de projet 2007-2013) ;
- Réseau performance pour la prise en compte du développement durable dans l'entreprise (formation des entrepreneurs, partage de bonnes pratiques, soutien à des actions de conseil) ;
- Politique de filière en faveur du développement durable : ex soutien à l'éco-construction dans le contrat de filière bâtiment ;
- Charte de progrès pour la qualité de l'emploi (égalité professionnelle / formation / dialogue social / conditions de travail / développement durable).

*